



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 11 mars 2024 à 19 h
Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville - 10300, rue Lajeunesse, 1^{er} étage**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

ABSENCES :

Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Madame Mariette Bechara, Cheffe de division – Gestion immobilière en arrondissement
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire (arrivée à 19 h 05)
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Madame Marie-Josée Trudeau, Cheffe de division - Culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Linda Lajeunesse, Secrétaire-rechercheur
Monsieur Jean-Michel Brunet, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01A

Présentation des signataires du livre d'or

La mairesse présente les signataires du livre d'or.

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier:	Disparition, il y a 6 ans, d'Ariel Kouakou. Concertation Femmes honore l'engagement de plusieurs femmes. Budget participatif - invitation à participer au sondage. Assistance record à la Fête d'hiver et à la Foire interculturelle de Bordeaux-Cartierville. 58 ^e finale des Jeux du Québec. Soirée d'information concernant la crue des eaux.
Madame Nathalie Goulet:	Signataires du livre d'or. Collecte du compost dans les immeubles de 9 logements et plus (20.03). Entretien des boisés pour assurer leur conservation (20.04). Événements - salon du bénévolat des aînés; cabane à FLO; séance d'information sur les travaux du corridor de déplacements durables et distribution dans les bibliothèques de lunettes pour observer l'éclipse solaire.

Madame Julie Roy: Centre des femmes solidaires et engagées - remerciements.
Nettoyage du printemps par l'arrondissement et corvées citoyennes.
Inscriptions aux camps de jour d'été.
Qualification pour les Jeux de Paris et Jeux du Québec au Complexe sportif Claude-Robillard.
Prochaine édition du budget participatif.

Monsieur Jérôme Normand: Projet de prolongation du tronçon de la rue partagée sur le boulevard Gouin Est.
Maintien des balançoires et autres équipements des aires de jeu pendant l'hiver.
Prochaine assemblée des membres de la Société de développement commerciale de la Promenade Fleury - nomination à la direction générale.
Cause des droits des femmes.

10.02

10 - Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

Aucune demande

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document

10.04

Période de questions du public

À 19 h 32, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Alexandre Caron Impact des changements climatiques sur le calendrier annuel.

Joel Carrier Poulailleurs urbains.

Gilles Larocque Impact du REV Henri-Bourassa sur la circulation.

Jean-Paul Dubreuil Couvent de Cartierville - vente et développement.

Formulaire en ligne :

Pino Giancaspro Circulation et développement économique sur la rue Lajeunesse.

Pierre Allard Construction d'une nouvelle prison.

Jacques Tremblay Circulation de transit dans l'arrondissement.

Amira Dewany Diffusion des parties de hockey à l'aréna Michel Normandin.

Alessandro Arciero et Rosaria Torre Taxation et zonage d'un lot sur l'avenue Papineau.

Michel Laverdure Mauvais état de la chaussée de la rue Laverdure.

Disponibilité des enregistrements des séances du conseil d'arrondissement.

David Thi Aménagement du parc Saint-Simon-Apôtre.

David Gurd	Circulation automobile sur la rue Verville
Étienne Piché	Impact du REV Henri-Bourassa sur la circulation.
John Taylor	Circulation dans le district de Saint-Sulpice.
Richard Williams	Circulation et plan d'apaisement sur la rue Legendre.

Cette période de questions prend fin à 20 h 23.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question

10.06

CA24 09 0042

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 mars 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 mars 2024, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA24 09 0043

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 février 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 février 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA24 09 0044

Déclaration pour souligner le Mois de la Francophonie et le statut de métropole francophone des Amériques de Montréal.

Attendu que le Mois de la Francophonie se déroule chaque année au mois de mars et est célébré à travers le monde afin de promouvoir la langue française;

Attendu que Montréal est la métropole francophone des Amériques;

Attendu que Montréal, métropole francophone des Amériques, est une métropole cosmopolite, dynamique, ouverte sur le monde et inclusive et qu'elle promeut une approche valorisant la diversité sous toutes ses formes, tout en célébrant le caractère rassembleur de la langue française, langue officielle et commune, socle de son identité unique et vecteur de cohésion au sein de l'espace public;

Attendu que la Ville de Montréal utilise ses installations, telles que les bibliothèques et les maisons de la culture, pour développer des programmes axés sur la valorisation de la langue française auprès de l'ensemble de la population;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2021, le Plan d'action en matière de valorisation de la langue française, qui lui permet de réaffirmer l'importance du français comme langue officielle et commune à Montréal ainsi que d'assurer la valorisation et le rayonnement de la langue française;

Attendu que la Ville de Montréal, pour la première fois de son histoire, a créé, en 2021, le poste de commissaire à la langue française et qu'elle a nommé, en 2020, une personne responsable de ce dossier au sein du comité exécutif ;

Attendu que la Ville de Montréal a également mis en place un comité d'experts sur la langue française pour l'accompagner dans ses actions;

Attendu que le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal a reçu, en 2022, le prix Mérite du français au travail par l'Office québécois de la langue française et que ce prix récompense le travail de l'équipe des communications internes et celui de la francisation, qui ont mis en place des outils sur l'intranet ainsi que dans le bulletin interne pour favoriser l'utilisation juste du français à la Ville;

Attendu que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville s'est assuré que ses pratiques soient conformes aux exigences de la Charte de la langue française afin d'obtenir son certificat de francisation;

Attendu que la Ville de Montréal travaille en collaboration avec ses partenaires, dont le gouvernement du Québec, l'Office de la langue française et les organismes communautaires, pour faire du français le liant social de la métropole;

Attendu que plusieurs organismes communautaires en francisation sont établis sur le territoire d'Ahuntsic-Cartierville;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

Que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville invite l'ensemble de la population à célébrer, en mars, le Mois de la Francophonie;

Que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville maintienne son approche, qui consiste à valoriser la diversité sous toutes ses formes, tout en célébrant le caractère rassembleur de la langue française, langue officielle et commune de la métropole du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA24 09 0045

Accorder un contrat à Émondage Plus inc. pour le service d'abattage post-verglas des arbres publics sous et hors réseau électrique - Dépense totale de 139 579,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20306 - 13 soumissionnaires (lots 1 et 2) - Imputation au Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accorder à Émondage Plus inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'abattage post-verglas des arbres publics sous et hors réseau électrique, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 139 579,65 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 23-20306;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1249095001

CA24 09 0046

Exercer l'option de renouvellement d'un an et autoriser une dépense additionnelle de 138 000 \$, taxes incluses, pour la location d'une retrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires dans le cadre du contrat accordé à Location Lordbec inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 125 207,78 \$ à 263 207,78 \$, taxes incluses (appel d'offres public 23-19803 / réf. 1239095002).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'exercer l'option de renouvellement d'un an, pour la location d'une retrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires dans le cadre du contrat accordé à Location Lordbec inc. (appel d'offres public 23-19803 / réf. 1239095002);
2. d'autoriser à cette fin une dépense de 138 000 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 125 207,78 \$ à 263 207,78 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1249095002

CA24 09 0047

Ratifier la convention de services intervenue avec Ville en vert pour l'identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoir et suivi post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) du secteur d'Ahuntsic et de Saint-Sulpice, pour la période du 12 février 2024 au 31 janvier 2025 / Autoriser une dépense totale de 344 922,17 \$, taxes incluses (contrat : 278 100,07 \$ + incidences : 66 822,10 \$ / Imputation à la réserve développement (90 756,92 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. de ratifier la convention de services intervenue avec Ville en vert pour l'identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoir et suivi post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) du secteur d'Ahuntsic et de Saint-Sulpice, pour la période du 12 février 2024 au 31 janvier 2025;
2. d'autoriser à cette fin une dépense de 278 100,07, taxes incluses;
3. d'autoriser une dépense de 66 822,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1247445001

CA24 09 0048

Approuver la convention de services à intervenir avec le Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM) pour la protection et la mise en valeur du milieu naturel aux parcs des Bateliers, de l'île Perry, de la Merci et du Boisé-de-Saint-Sulpice, pour l'année 2024 / Autoriser une dépense totale de 91 039,70 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec le Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM) pour la protection et la mise en valeur du milieu naturel aux parcs des Bateliers, de l'île Perry, de la Merci et du Boisé-de-Saint-Sulpice, pour l'année 2024;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totalisant 91 039,70 \$, taxes incluses, répartie de la façon suivante :

42 816,50 \$: parcs des Bateliers, de l'île Perry et de la Merci

48 223,20 \$: parc du Boisé-de-Saint-Sulpice
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1249132001

CA24 09 0049

Accorder un soutien financier de 136 151 \$ à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2024 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet / Approuver la convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 136 151 \$ à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2024 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1243060002

CA24 09 0050

Accorder un soutien financier de 7000 \$ à Interloge pour supporter les frais relatifs à la mise aux normes du bâtiment sis au 11955, rue Lachapelle, lequel a été acquis dans le but d'offrir des logements abordables.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier de 7000 \$ à Interloge pour supporter les frais relatifs à la mise aux normes du bâtiment sis au 11955, rue Lachapelle, lequel a été acquis dans le but d'offrir des logements abordables;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1244212004

CA24 09 0051

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2024.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1245486001

CA24 09 0052

Autoriser une dépense de 1230 \$, taxes incluses, pour la participation de deux élu(e)s au Sommet Climat Montréal 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'autoriser une dépense de 1230 \$, taxes incluses, pour la participation de deux élu(e)s au Sommet Climat Montréal 2024;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1244212003

CA24 09 0053

Autoriser une dépense de 1450 \$ pour l'achat de dix billets pour la participation d'élue(s) et de représentant(e)s de l'arrondissement à la 38^e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'autoriser une dépense de 1450 \$ pour l'achat de dix billets pour la participation d'élue(s) et de représentant(e)s de l'arrondissement à la 38^e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, le 11 avril 2024;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1243060004

CA24 09 0054

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 6600 \$ à différents organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 6600 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or John-Caboto)	200 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Maria S.S. Delle Grazie)	200 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Les Pionniers)	200 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Marcelin-Wilson)	200 \$
Les Retrouvailles (Résidence)		200 \$
Club 50 ans + de Claude-Robillard		200 \$
Service des loisirs Christ Roi		200 \$
Loisirs Sophie Barat		200 \$
Association familiale des locataires André-Grasset		200 \$
Société d'histoire du domaine de Saint-Sulpice		200 \$
Entre-maisons Ahuntsic		200 \$
Le collectif bienvenue		200 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)		200 \$
Ahuncycle		200 \$
Ville en vert	(pour Comité bénévoles - Jardin communautaire St-Sulpice)	200 \$
Ville en vert	(pour Comité bénévoles - Jardin communautaire Christ-Roi)	200 \$
Solidarité Ahuntsic	(pour Maison du Monde)	200 \$
Solon	(pour Espace des Possibles Ahuntsic)	200 \$
Coalition mobilité active Montréal	MONTRÉAL (pour le Forum Vélo d'Hiver 2024)	200 \$
Association commerciale et citoyenne Youville		200 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Pompei II)	200 \$
Concertation-Femme		200 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants		200 \$
Popote roulante d'Ahuntsic		200 \$
Pause-famille inc.		200 \$
Association multifamiliale meunier Tolhurst		200 \$
L'union des familles d'Ahuntsic inc.		200 \$
Révanous		200 \$

Services communautaires pour réfugiés et immigrants		200 \$
Entraide Ahuntsic-nord		200 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)		300 \$
Rue action prévention jeunesse		300 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1244746002

CA24 09 0055

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au « Programme Circonflexe - prêt-pour-bouger » dans le cadre du programme provincial de soutien à la création de centrales d'équipements pour la pratique d'activités physiques / Autoriser la directrice de la direction culture, sports, loisirs et développement social à signer ladite demande et les documents y afférents.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au « Programme Circonflexe - prêt-pour-bouger » dans le cadre du programme provincial de soutien à la création de centrales d'équipements pour la pratique d'activités physiques;

d'autoriser la directrice de la direction culture, sports, loisirs et développement social à signer ladite demande et les documents y afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1243060005

CA24 09 0056

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ,c.C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités d'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour l'année 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ,c.C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités d'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour l'année 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1248090001

CA24 09 0057

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1234465007

CA24 09 0058

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1233060071

CA24 09 0059

Approuver la tenue d'activités de promotions commerciales sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics et de promotions commerciales sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1241388002

CA24 09 0060

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance relative à la direction des voies sur le boulevard de l'Acadie, à l'approche nord du boulevard Henri-Bourassa Ouest, et sur le boulevard Henri-Bourassa Ouest, à l'approche ouest du boulevard de l'Acadie.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance relative à la direction des voies sur le boulevard de l'Acadie, à l'approche nord du boulevard Henri-Bourassa Ouest, et sur le boulevard Henri-Bourassa Ouest, à l'approche ouest du boulevard de l'Acadie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1232932003

CA24 09 0061

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 9980, avenue Papineau, érigé sur le lot 2 494 453 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de transformation du bâtiment - Demande de permis 3003335674.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 9980, avenue Papineau, érigé sur le lot 2 494 453 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de transformation du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1241066001

CA24 09 0062

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 8900 à 8908, rue Saint-Hubert, érigé sur le lot 1 997 119 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment - Demande de permis 3003318703.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 8900 à 8908, rue Saint-Hubert, érigé sur le lot 1 997 119 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1231066010

CA24 09 0063

Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1248373001

CA24 09 0064

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2024 (RCA23 09005).

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 12 février 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 12 février 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1244212002

CA24 09 0065

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'usage de 6 logements (H.4) pour l'immeuble portant les numéros 8900 à 8908, rue Saint-Hubert - Lot 1 997 119 du cadastre du Québec - Zone 1396 - Demande de permis 3003244896.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés à la grille de zonage) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 997 119 du cadastre du Québec et portant les numéros 8900 à 8908, rue Saint-Hubert, l'autorisation d'occuper le bâtiment par l'usage de 6 logements.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1231066008

CA24 09 0066

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement de l'usage « restaurant » au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble portant les numéros 714 et 716, rue Legendre Est et 9060, avenue De Chateaubriand - Lot 1 997 177 du cadastre du Québec - Zone 1398.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.2 (usages autorisés à la grille de zonage), 185 (usages autorisés dans la catégorie C.1 (1)) et 187 (superficie maximale d'un établissement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 997 177 du cadastre du Québec et portant les numéros 714 et 716, rue Legendre Est et 9060, avenue De Chateaubriand, l'autorisation d'agrandir l'usage « restaurant » et d'aménager le terrain aux conditions suivantes :

- la superficie de plancher de l'usage « restaurant », après les travaux, ne doit pas dépasser 232 mètres carrés (en incluant le rez-de-chaussée et le sous-sol);
- l'aménagement paysager doit être substantiellement conforme au plan de l'annexe A, à l'exception de l'aménagement du café-terrasse qui ne sera pas réalisé;
- installer sous les vitrines du commerce du côté de la rue Legendre Est des bacs ou des pots remplis de fleurs ou de végétaux.

Les travaux d'agrandissement de l'usage autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. De plus, les travaux d'aménagement paysager doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux d'agrandissement de l'usage.

Si un de ces délais n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté A-101-b, préparé par M. Grégory Giroux, architecte, révisé le 22 janvier 2019 et estampillé par la Direction du développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville le 23 janvier 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1231066007

CA24 09 0067

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la transformation du bâtiment portant les numéros 10951 et 10953, avenue de l'Esplanade - Lot 1 486 087 du cadastre du Québec - Zone 1265 - Demande de permis 3003331886.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 40.1 (taux d'implantation maximal) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 486 087 du cadastre du Québec et portant les numéros 10951 et 10953, avenue de l'Esplanade, l'autorisation d'agrandir le bâtiment et d'aménager le terrain aux conditions suivantes :

- le taux d'implantation maximal, après les travaux, ne doit pas dépasser 65 %;
- l'aménagement paysager doit être substantiellement conforme au plan de l'annexe A.

Les travaux d'agrandissement autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. De plus, les travaux d'aménagement paysager doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux d'agrandissement.

Si un de ces délais n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté A100, préparé par M. Michel Massato Shimmori, architecte, révisé le 16 janvier 2024 et estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections d'Ahuntsic-Cartierville le 23 janvier 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1231066013

CA24 09 0068

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement jusqu'à la limite de lot latérale gauche du bâtiment portant le numéro 10560, rue Tolhurst - Lot 6 413 718 du cadastre du Québec - Zone 1275 - Demande de permis 3003313435.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.2 (hauteur minimale autorisée selon la grille de zonage), 50.1 (marge avant maximale selon la grille de zonage) et 49.1 (mode d'implantation imposé par les bâtiments voisins) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 6 413 718 du cadastre du Québec et portant le numéro 10560, rue Tolhurst, l'autorisation d'agrandir jusqu'à la limite de lot latérale gauche du bâtiment.

La transformation autorisée par la présente résolution doit faire l'objet de la délivrance d'un permis dûment requis selon la réglementation dans un délai de 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire qui n'est pas incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1239570012

CA24 09 0069

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de retirer les usages autorisés « hôtel-appartement » et « gîte touristique » de la catégorie d'usages H.7, d'actualiser les définitions des établissements d'hébergement touristique, notamment celles d'«hôtel-appartement» et de « gîte touristique » et de retirer les usages de type établissements d'hébergement touristique, tel que l'usage hôtel, autorisés dans certaines catégories d'usages de la famille d'usages Commerce et Habitation.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, un Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de retirer les usages autorisés « hôtel-appartement » et « gîte touristique » de la catégorie d'usages H.7, d'actualiser les définitions des établissements d'hébergement touristique, notamment celles d'«hôtel-appartement» et de « gîte touristique » et de retirer les usages de type établissements d'hébergement touristique, tel que l'usage hôtel, autorisés dans certaines catégories d'usages de la famille d'usages Commerce et Habitation.

40.12 1249570001

CA24 09 0070

Procéder à la nomination de deux membres réguliers et de deux membres suppléants ainsi qu'au renouvellement d'un membre régulier du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de procéder à la nomination de Catherine Joly et Marie-Josée Lessard à titre de membres suppléantes pour une période d'un an, soit du 12 mars 2024 au 11 mars 2025;

de procéder à la nomination de Andrea Vickers et Émilie Vandal-Piché à titre de membres régulières pour une période de deux ans, soit du 12 mars 2024 au 11 mars 2026;

de procéder au renouvellement de Jean-Lou Hamelin à titre de membre régulier pour une période de deux ans, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1241066002

CA24 09 0071

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 janvier 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 janvier 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1239570015

Affaires nouvelles

Aucun dossier

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 11 mars 2024 est levée à 20 h 34.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement